

Madame/Monsieur,

En ce qui concerne les ambitions européennes, il faut avant tout mentionner que le dossier relatif au paquet climat-énergie 2030 a fait l'objet de négociations difficiles au sein de l'Union européenne, notamment avec une position très dure de la Pologne et d'autres nouveaux états membres de l'Europe de l'Est.

C'était donc avec un certain soulagement mais également un certain enthousiasme que nous avons pu accueillir l'adoption des Conclusions relatives à ce dossier. Elles permettent ainsi à l'Union européenne de continuer à jouer un rôle important de leadership dans les négociations climatiques internationales ; l'Union européenne a ainsi pu soumettre sa contribution (CPDN) dans les délais convenus.

Si l'on peut se réjouir de l'adoption même de ces conclusions dans un contexte difficile, on peut également se réjouir de la mention d'objectifs tant pour les réductions de gaz à effet de serre, que pour les énergies renouvelables et pour l'efficacité énergétique.

Le "au moins - 40 %" en matière de réductions de gaz à effet de serre est un objectif important qui s'inscrit dans une trajectoire permettant de limiter le réchauffement global à maximum 2°C par rapport à la période pré-industrielle.

Le terme "au moins" laisse en outre l'ouverture à un objectif plus contraignant en cas d'accord international global ambitieux. Il est maintenant essentiel que cet objectif puisse être partagé de manière adéquate entre états membres puis au niveau belge.

En tout état de cause, et au-delà de ces objectifs européens, il est important de mentionner que cela fait quelques années déjà que le Gouvernement bruxellois manifeste sa volonté d'ériger la Région de Bruxelles-Capitale en un modèle en matière de gestion urbaine durable. A ce titre, le Gouvernement a notamment adhéré à la Convention européenne des Maires, convention au travers de laquelle il a pris l'engagement de réduire, d'ici 2025, ses émissions de gaz à effet de serre de 30% par rapport aux émissions de 1990.

C'est dans le cadre de cet engagement politique ambitieux que le Plan régional Air-Climat-Energie a été adopté en deuxième lecture le 2 avril dernier et est actuellement soumis à enquête publique.

En ce qui concerne la Commission nationale climat, la Région de Bruxelles-Capitale en a la présidence depuis le 1^{er} janvier de cette année. Dans ce cadre, la Ministre Fremault a fait du dossier « Burden Sharing » une priorité.

Au vu de l'enjeu essentiel du changement climatique, il est grand temps et primordial pour la Ministre Fremault que les différentes entités puissent prendre de la hauteur et qu'elles puissent dépasser les clivages politiques pour trouver ensemble une solution adéquate à la question.

En terme de timing, il semble essentiel de tenter d'obtenir une solution avant la Conférence de Paris. Il en va notamment de la crédibilité de la Belgique sur la question du financement climatique.

La Ministre bruxelloise de l'Environnement, Céline Fremault